

Définition Flanquement : (n.m.) Dans une forteresse, ouvrage saillant ayant pour fonction de défendre, de flanquer, une portion de muraille.

Du mot flanc, dérivé du francique hlanka (hanche). Le suffixe -ment introduit le résultat d'une action. Le terme n'est pas employé avant la fin du XVIIIe siècle. On le trouve dans les Considération militaires et politiques sur les fortifications de Michaud d'Arçon (1795) : « Cet avantage joint à celui d'un double flanquement, en font la partie la plus forte des enceintes. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© CF&FT